

Sujet: [INTERNET] Enquête Publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

De : Emilie Leroy <emilie.leroy@soinsante-limoges.com>

Date : Tue, 23 Oct 2018 11:58:59 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'Attention de M. Le Président de la Commission d'Enquête.

Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'implantation de la Centrale Biogaz de la Ribière à Limoges, veuillez trouver ci-joint notre courrier d'opposition à ce projet.
Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Emilie LEROY
Responsable Qualité



Association Soins et Santé
Le Castel Marie
43, route de Nexon
87000 Limoges
Tél : 05.55.33.99.00
Fax : 05.55.33.99.10
www.soinsante-limoges.com

LT-DIR-2018-04 Enquête Publique Centrale Biogaz de la Ribière.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64



43 route de Nexon
87000 Limoges
Tél : 05 55 33 99 00

Mairie de Limoges
Place Léon Betoulle
87031 LIMOGES CEDEX 01
A l'Attention de M. Le Président de la Commission d'Enquête
CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

Limoges, le 10 Octobre 2018

Référence : **LT-DIR-2018/04**

Dossier suivi par : *Emilie LEROY*

Courriel : *emilie.leroy@soinsante-limoges.com*

Objet : Enquête Publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE.

Monsieur,

Depuis plus de 45 ans, l'Association Soins et Santé intervient dans le domaine de la santé et du médico-social. Situé au Castel Marie, 43 route de Nexon à Limoges, nous sommes localisés à moins de 250 mètres du projet d'implantation de la Centrale Biogaz.

Par la présente, nous vous manifestons notre total désaccord concernant le lieu d'implantation d'un tel projet. Nous ne sommes en aucun cas opposé à la méthanisation mais contre le site choisi pour exploiter cette Unité qui se trouverait en pleine urbanisation, au milieu des habitations et commerces.

Tout d'abord, les déficits d'information de ce projet nous interpellent grandement. Pourquoi tant de discrétion ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de communication avant cette enquête publique ? Ce silence entraîne inévitablement des interrogations de notre part :

➤ Qu'en est-il de l'impact sur la santé des riverains ? De la qualité de vie à laquelle chacun d'entre nous est en droit d'attendre ? Les effets néfastes sur leur santé et leur environnement sont-ils formellement exclus ?

➤ Nous sommes également soucieux, du bien-être physique et psychique des personnes que nous accompagnons au quotidien dans nos locaux :

- Notre Accueil de Jour Thérapeutique qui accompagne environ 80 personnes fragilisées souffrants de troubles cognitifs (ex : maladies d'Alzheimer, ...),
- Notre permanence de soins infirmiers qui permet à la population Limougeaude de venir se faire soigner directement chez nous,
- Sans oublier nos autres services qui, par le biais de rendez-vous, formations, consultations, ... accompagnent nos bénéficiaires et leurs aidants au sein même de notre établissement.

Pouvez-vous nous certifier que la santé de nos bénéficiaires et de nos professionnels ne subira aucun effet délétère, de par la proximité de cette centrale ?

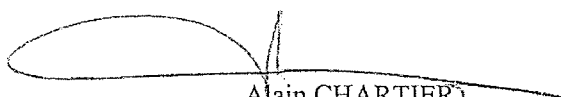
➤ Qu'en est-il également des pollutions sonores et olfactives de l'usine et des véhicules transportant les déchets et les digestats ?

➤ De plus, l'augmentation du trafic routier pour desservir la centrale ne va-t-elle pas être au détriment de la sécurité routière dans cette zone d'activités qui s'est déjà fortement développée ces dernières années (entreprises, restaurants, établissement médico-social.) ? Pouvoir circuler et sortir du Castel Marie étant déjà devenu difficile.

➤ Le parc du Castel Marie est classé en espaces verts protégés au titre de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de la ville de Limoges. Il comprend de nombreuses espèces remarquables, soit par leur rareté, soit par l'âge des spécimens présents (plus que centenaires). Ces essences rares ont fait du site un lieu de grande qualité écologique qui se doit d'être préservée des effets néfastes, inévitablement engendrés par une telle proximité de la centrale. Pouvons-vous ne pas en tenir compte ?

Pour vous manifester notre opposition à ce projet, nous sommes aux côtés de nos voisins riverains, nos collègues de l'ESAT La Ribière, des sociétés et restaurateurs avoisinants et ne voulons pas que cette implantation impacte notre santé, notre qualité de vie, de travail, d'accompagnement, mais également notre environnement.

Vous remerciant de votre attention, et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.


Alain CHARTIER
Président


Aurély BOUGNOTEAU
Directrice

Pour information, copies adressées à :

- M. *Émile-Roger LOMBERTIE*, Maire de Limoges,
- M. *Gérard VANDENBROUCKE*, Président de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- M. *Jean-Claude LEBLOIS*, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. *Alain ROUSSET*, Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine,
- M. *Michel LAFORCADE*, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) Nouvelle-Aquitaine,
- M. *François NEGRIER*, Directeur de la Délégation Départementale Haute-Vienne, de l'A.R.S. Nouvelle-Aquitaine,
- M. *Teddy GOURINEL*, Président de l'Association du Parc d'Activités Limoges Sud – APALS,
- ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Nouvelle-Aquitaine - Limoges.
- DREAL Nouvelle Aquitaine : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.